

# Droit de réponse



Mesdames et Messieurs les membres élus UFAP UNSa Justice du CTS, habituellement nous ne sommes pas du genre à alimenter une guerre syndicale qui lasse tout le monde et n'est bénéfique à personne, préférant pour notre part continuer ce pour quoi nous sommes élus à savoir la défense de l'intérêt des personnels.. Cela étant puisque dans votre déclaration liminaire du 22 février 2021 vous vous permettez de venir nous donner des conseils nous allons nous permettre de rétablir les choses et surtout la vérité qui semble complètement vous échapper et faire une nouvelle fois défaut à votre organisation syndicale.

**Vous prétendez que « si certains se contentent d'un pseudo dialogue social, pour faire un coup électoral »...** Pour rappel les futures élections professionnelles sont prévues fin 2022 et nous avons tout le temps pour cela.

**Laissez nous plutôt rétablir la vérité afin que l'ensemble des personnels que votre organisation prétend représenter puissent enfin connaître l'étendue de votre mauvaise foi.**

Une quinzaine de jours avant le CTS prévu le 12 février 2021 nous avons reçu les convocations comme cela est prévu. La secrétaire locale de votre bureau est venue nous trouver pour nous demander nos intentions étant donné que l'instance était fixée sur une période de vacances scolaires.

**Ce à quoi nous avons répondu, qu'étant donné que les projets Amélioration des Conditions de Travail (ACT) 2021 devaient être remontés finalisés à la DI avant le 17 Février 2021, nous siégerions quoiqu'il en soit afin de ne pas léser les agents.**

**Quelle ne fût pas notre surprise le 12 Février 2021 de voir votre organisation boycotter cette instance alors qu'en étant majoritaires localement vous saviez qu'elle ne se tiendrait pas et que le projet ACT ne semblait pas faire partie de vos priorités.**

En effet suite à **VOTRE BOYCOTT**, FO a demandé au président du CTS ce qu'il advenait des ACT 2021. Ce dernier afin de ne pas pénaliser les agents a décidé de tenir une réunion ACT et non un CTS « dans votre dos » comme vous vous êtes permis de le dire hier au représentant FO dans les escaliers du Bâtiment K.

**L'union fait la force paraît-il !!!! Mais détrompez-vous vos tentatives d'intimidation n'impressionnent que ceux qui y croient et nous n'en faisons pas partie.**

Le 22 Février 2021, Monsieur le président du CTS, vous vous êtes rendu complice de cette mascarade en acceptant de modifier au pied levé l'ordre du jour à la demande de l'UFAP UNSa Justice une fois l'instance commencée. Ce qui est contraire au règlement intérieur du CTS qui notamment dans son article 6 prévoit que : «l'ordre du jour est adressé ... en même temps que les convocations», et qu'«à l'ordre du jour sont adjointes toutes questions... dont l'examen est demandé par écrit au président du comité par la moitié au moins des représentants titulaires au moins 5 jours avant la date de réunion.»

**Bien entendu votre OS ne pouvait pas avouer son erreur de stratégie aux yeux de tous sinon comment expliquer aux agents qu'ils n'auraient bénéficié d'aucune ACT au titre de cette année.** Votre organisation a donc profité, du report octroyé, entre temps (et sans que l'on ne le sache en date du 12 février 2021), au 5 Mars 2021 par la DI devant le fait que bon nombre d'Établissements n'avaient pas encore transmis leur copie. Heureusement que parfois il y a une bonne étoile mais rejeter ses erreurs sur les autres cela s'appelle de la mauvaise foi mais certains semblent experts en la matière.

**D'autre part, vous constatez que «la deuxième organisation de la MALC siègera aujourd'hui en présentiel alors qu'il y a peu nous fustigions la tenue de ce même comité, cela donnant raison à votre organisation.»**

Pour rappel si notre OS n'a pas siégé lors du CTS du 06 Novembre 2020 c'est parce qu'en date du 02 novembre 2020, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a été très claire en précisant que **«les réunions en audio et/ou visioconférences doivent constituer la règle et les réunions en présentiel l'exception. Cette recommandation devient impérative dès lors que la réunion rassemble plus de 6 personnes.»** Malgré notre demande le Chef d'Établissement à cette époque avait choisi de ne pas respecter les recommandations qui étaient faites en tenant à maintenir ce CTS avec au moins 8 personnes en présence, soit minimum 2 de plus que la limite autorisée.

Contrairement à ce que vous avancez, nous avons été fidèles à nos convictions en siégeant comme préconisé par la DGAFP à la demande du président de séance lors du CTS du 12 Février 2021 alors que vous aviez détaché ce jour là 4 personnels auxquels il aurait fallu ajouter au moins votre secrétaire national adjoint, 2 représentants FO, Mr le Président de séance, Mr le Directeur technique, Mme l'Attachée d'administration, Mr le Chef de détention, ainsi que Mme la Secrétaire de direction soit un total de minimum 12 personnes en présentiel.

Devant l'obstination de votre OS de ne siéger qu'en présentiel, et du fait de votre position de syndicat majoritaire sur la structure, vous avez imposé que le CTS du 22 février 2021 se tienne en comité restreint et nous n'avons eu d'autre choix au même titre que Mr le Chef d'Établissement que de siéger physiquement à un de plus que ce qui est préconisé en raison de votre entêtement à braver les interdits et, nous concernant, dans le seul but de faire avancer les choses dans l'intérêt des personnels, car sans cela nul doute que vous auriez une nouvelle fois refusé de siéger.

**Étonnant lorsque l'on poursuit la lecture de votre déclaration liminaire où vous dénoncez la contamination des agents des UH, et paradoxale quand vous faites des pieds et des mains pour tenir des instances en présentiel au risque de contaminer vos représentants, ceux de l'Administration, et les nôtres. Voilà la vérité !!!!!**

**Puisque vous en êtes à dire des inepties et que de notre côté nous en sommes à rétablir la vérité, autant en profiter. Que dire de vos représentants positionnés en article 15 pour finalement ne pas siéger leur faisant ainsi engranger des heures supplémentaires alors que les agents de coursives eux finissent en négatif? Nul doute que ceux ci apprécieront. A bon entendeur. Nous clôturerons ainsi le sujet vous laissant ainsi la possibilité de poursuivre votre guerre puérile et stérile, car de notre côté nous préférons consacrer notre temps à poursuivre la défense des personnels, en toute transparence.**

**Le syndicat local Force Ouvrière** espère sincèrement, Monsieur le Chef d'Établissement, que vous ne ferez pas comme votre prédécesseur en acceptant tous les caprices et sautes d'humeur de ce syndicat.

**Les élus CTS du bureau local **FO** RCE OUVRIÈRE  
à Corbas, le 23 Février 2021**